



**DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260415-D_2026_04_533-DE



SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Date de la convocation
07/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
24

Membres représentés
5

Membres absents/excusés
0

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-532

**CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC (CDSP)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et suivants ;

Vu l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Dans le cadre des procédures de délégation de service public susceptibles d'être engagées par la Ville, il appartient au Conseil municipal de procéder à la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales, cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres, d'examiner les dossiers présentés par les opérateurs économiques, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser les propositions et d'émettre un avis préalable sur le choix du délégataire.

Il est précisé que cette commission n'attribue pas le contrat, cette compétence relevant de l'assemblée délibérante.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire, président, ou de son représentant, et de cinq membres titulaires ainsi que de cinq membres suppléants élus en son sein par le Conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Plusieurs listes de candidats ont été constituées et déposées préalablement au scrutin.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- de créer la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- d'élire ses membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret ;
- les résultats du scrutin comme suit :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (*bulletins blancs*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 5.8

Après application des règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la répartition des sièges est la suivante :

Ensemble pour Roye : 4 sièges

Réunion pour vous : 1 siège

Roye nouveau : 0 siège

De proclamer les élus en qualité de membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Ont été proclamés membres de la commission de délégation de service public :

Liste Ensemble pour Roye : Titulaires - Mmes Corinne FROMENTIN, Claire MIGNET, Mrs Eric GUIBON, Robert DORIGO

Suppléants – Mmes Anne CHELLÉ, Marie-Laure BITZ, Mrs Corentin THOREL, Fabrice FROMENTIN

Liste Réunis pour vous : Titulaires – M. Olivier DEVILLERS

Suppléant : Mme Delphine DELANNOY

- de rappeler que le Maire, ou son représentant, assure de droit la présidence de la commission ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 16/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 20/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire

